

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2021 - 2026



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pays
COMMINGES
PYRÉNÉES



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Cagire
Garonne
Salat
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Pyrénées
Haut Garonnaises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ENTRE

L'État, représenté par Etienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne

ET

Le Pays Comminges Pyrénées représenté par son président, François ARCANGELI,

ET

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat, représentée par son président, François ARCANGELI,

La Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, représentée par sa présidente, Magali GASTO-OUSTRIC,

La Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises, représentée par son président, Alain PUENTE,

Préambule

Les alertes ont été nombreuses, les rapports successifs et univoques largement diffusés, les sommets nationaux et internationaux – scientifiques, associatifs, institutionnels – régulièrement organisés. Toutes les conclusions sont unanimes : les activités humaines provoquent, à l'échelle mondiale et de manière actuellement inéluctable, un réchauffement rapide et généralisé de la planète. Le dernier rapport du GIEC confirme l'accélération des processus à l'œuvre.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui se veut le reflet d'une relation de travail renouvelée sur la base d'un projet de territoire et du dialogue entre l'État et le PETR Pays Comminges Pyrénées, porte des actions qui visent à atteindre des objectifs locaux, contributeurs d'enjeux nationaux, européens et internationaux, sur les défis majeurs relatifs à la décarbonation de la production d'énergie en 2050, au développement d'une nouvelle économie (circulaire, décarbonée, résiliente, solidaire), à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (eau, sol, infrastructures agroécologiques, minéraux rares...).

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan Etat-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement au travers de la circulaire du 20 novembre 2020 souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisés de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

1. Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique, avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long, en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays Comminges Pyrénées autour des actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE doit également permettre de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires autour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme, etc.

2. Analyse du Territoire

a. Présentation du Territoire et de ses enjeux (y compris les interactions et complémentarités avec les territoires voisins)

Le territoire du Pays Comminges Pyrénées est composé de 235 communes actuellement réparties en trois Communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2017 suite aux fusions d'intercommunalités consécutives à la loi NOTRe :

- Cagire Garonne Salat composée de 55 communes sur une superficie de 516 km² pour une population de 17 716 habitants (population 2018) ;
- Cœur et Coteaux du Comminges composée de 104 communes sur une superficie de 985 km² pour une population de 44 164 (population 2018) ;
- Pyrénées Haut Garonnaises composée de 76 communes sur une superficie de 637 km² pour une population de 15 579 (population 2018).

Le territoire dans son ensemble regroupe donc une population de 77 459 habitants pour 2 138 km² avec une densité de 36 hab/km² et un nombre important de communes de moins de 100 habitants. Les services rendus par les Communautés de communes et les communes, l'appui apporté par le PETR Pays Comminges Pyrénées, sont décisifs dans la qualité de vie en Comminges et dans le développement de ce territoire rural.

Le Comminges a de nombreux atouts. Situé au sein de la région Occitanie, au sud du département de la Haute-Garonne, il bénéficie d'une situation géographique singulière : il s'étend au centre du massif des Pyrénées, comporte une frontière avec l'Espagne et se situe à environ 1 heure de la métropole toulousaine et des agglomérations de Tarbes et Pau.

Le Comminges regorge de paysages variés entre plaine de la Garonne, piémont, coteaux, bien évidemment montagne avec des sommets à plus de 3000 mètres, qui sont autant d'atouts pour son développement économique et notamment touristique.

Le paysage est aussi influencé par l'agriculture très présente, et par la forêt qui couvre plus du tiers du territoire commingeois et dont la bonne exploitation est un enjeu majeur sur les plans économique, social et environnemental.

Le Comminges a la volonté de stabiliser et de développer son secteur industriel organisé autour des ressources naturelles locales (bois, calcaire, eau, marbre, hydrogène, etc.).

Le Comminges désire également renforcer sa dynamique de coopération avec les territoires voisins. Le PETR Pays Comminges Pyrénées a entre autres noué un partenariat avec le Pays Sud Toulousain pour le développement des énergies thermiques renouvelables, et s'inscrit dans le dispositif Territoire d'Industrie avec le Pays des Nestes et la Communauté de communes Cœur de Garonne. Son territoire se situe par ailleurs au centre du futur Parc Naturel Régional Barousse Comminges Pyrénées.

Dans son développement, le Comminges doit faire face à de nombreux défis de taille. Pour n'en citer que quelques-uns : gestion des risques naturels, réchauffement climatique qui va modifier en profondeur le secteur touristique, transmission des exploitations agricoles, développement de la mobilité douce et de la mobilité du quotidien, désertification médicale etc.

Les élus du territoire souhaitent que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique permette véritablement de mobiliser des moyens afin de relever ces défis, de développer et dynamiser ce territoire rural, tout en agissant dans le sens d'une transition écologique nécessaire pour sa préservation.

b. Présentation des contractualisations en cours conclues entre les parties

Sur le territoire du Pays Comminges Pyrénées, sont notamment recensés les dispositifs et contrats de l'Etat suivants :

- Le programme Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) engagé sur la commune de Saint-Gaudens sur la période 2021-2027 et qui a vocation à s'étendre à Montréjeau ;
- Le programme Petites Villes de Demain engagé sur les communes de Bagnères-de-Luchon, Aurignac, L'Isle-en-Dodon, Boulogne-sur-Gesse, Saint-Martory, Aspet, Salies-du Salat en partenariat avec les Communautés de communes Cagire Garonne Salat, Cœur et coteaux du Comminges et Pyrénées Haut Garonnaises co-signataires, sur la période 2020-2026 ;
- Le contrat de ville et de cohésion urbaine visant le quartier prioritaire de la ville de Saint-Gaudens ;
- Le programme Plan Avenir Montagne, pour lequel ont été retenues la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises et l'association de préfiguration du PNR Comminges Barousse Pyrénées ;
- Le programme Territoires d'industrie sur le territoire du PETR Pays Comminges Pyrénées labellisé en novembre 2018 ;
- Le Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées ;
- Les dispositifs France Services actuels et à venir, notamment à Aurignac, Boulogne-sur-Gesse et l'Isle-en-Dodon.

Ces contractualisations avec l'Etat s'articulent avec d'autres dispositifs et contrats :

- La convention territoriale globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales par chaque Communauté de communes ;
- Les Plans Climat Air Energie Territorial du Pays Comminges Pyrénées et des trois Communautés de communes du Comminges ;
- Le PIG Pays de Comminges sur la période 2021-2023 ;
- Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) sur la période 2018-2021, en partenariat avec la région Occitanie ;
- Le Projet Alimentaire Territorial du Comminges mis en œuvre à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées ;
- Les contrats Bourg-Centre signés avec le conseil régional sur les communes de Saint-Martory, Aspet, Saint-Béat, Bagnères-de-Luchon, Aurignac, L'Isle-en-Dodon, Boulogne-sur-Gesse, Saint-Gaudens et Montréjeau ;
- Les dispositifs et contrats signés avec le conseil départemental (contrat de territoire, carte blanche à Montréjeau, cœur de vie à Aurignac...) ;
- Le ou les programmes de renouvellement urbain engagé(s) sur les communes de Bagnères-de-Luchon et de Saint-Aventin (plateau de Superbagnères) ;
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens ;
- La démarche de structuration du Parc Naturel et Régional (PNR) Comminges Barousse Pyrénées avec le travail en cours sur la charte du PNR ;
- Le contrat de réciprocité entre Toulouse Métropole et la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges.

c. Le projet de territoire

Pour les élus du territoire, le projet de territoire découle, pour une grande partie, de la stratégie de développement fixée dans le SCoT du Pays Comminges Pyrénées et adoptée en 2019.

Son ambition se décline en trois scénarios :

- le scénario territorial (scénario 1)
- le scénario démographique (scénario 2)

- le scénario durable (scénario 3)

Le scénario territorial définit une armature territoriale au travers de trois niveaux (voir la carte page suivante) :

- le pôle urbain principal : Saint-Gaudens, Estancarbon, Landorthe, Miramont-de-Comminges, Valentine et Villeneuve-de-Rivière ;
- les 10 pôles structurants de bassins de vie : Aspet ; Aurignac ; Bagnères-de-Luchon, Montauban-de-Luchon et Saint-Mamet ; Boulogne-sur-Gesse ; Cierp-Gaud et Marignac ; l'Isle-en-Dodon ; Montréjeau, Gourdan-Polignan, Ausson et Huos ; Saint-Béat-Lèz ; Saint-Martory ; Salies-du-Salat, Mane et Mazères-sur-Salat ;
- 211 communes rurales.

Ce scénario vise à :

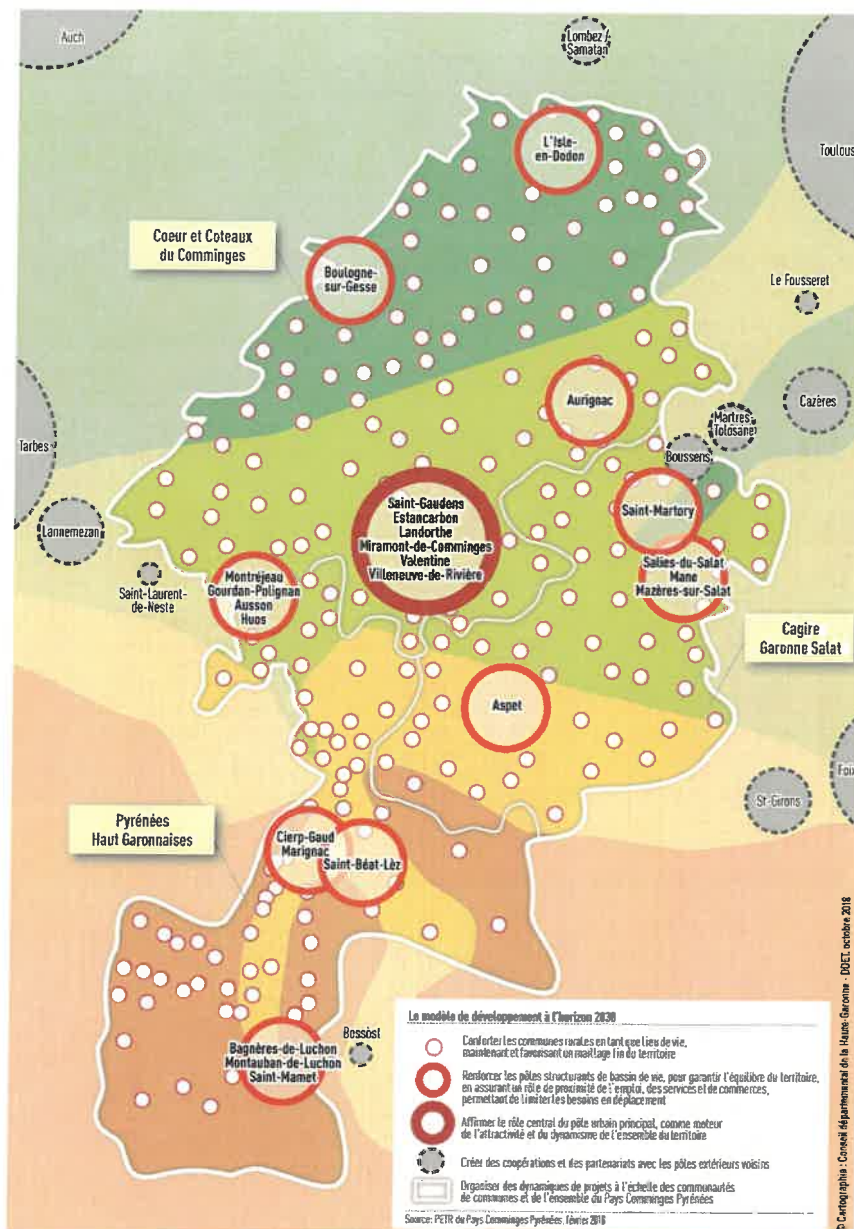
- conforter les communes rurales en tant que lieu de vie en améliorant l'offre de proximité en services aux habitants ;
- renforcer les pôles structurants de bassin de vie pour garantir l'équilibre du territoire, en assurant un rôle de proximité de l'emploi, des services et des commerces, permettant de limiter les besoins en déplacement ;
- affirmer le rôle central du pôle urbain principal comme moteur de l'attractivité et du dynamisme de l'ensemble du territoire ;
- créer des coopérations et des partenariats avec les pôles extérieurs voisins ;
- organiser des dynamiques de projets à l'échelle des communautés de communes et de l'ensemble du Pays Comminges Pyrénées.

Le scénario démographique démontre l'ambition de développement du territoire Commingeois, avec la perspective de l'accueil de 10 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030. Cet objectif d'accueil ambitieux s'appuie sur un contexte local favorable, où les évolutions probables des facteurs exogènes du territoire (desserrement autour de la métropole toulousaine grâce au développement du très haut débit dans les territoires ruraux, mise en place de transports en commun vers l'aire urbaine toulousaine) permettent d'entrevoir un potentiel de développement raisonnable du Pays Comminges Pyrénées.

Le scénario durable va quant à lui dans le sens des évolutions législatives, notamment de la loi climat résilience et de l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050. En effet, il doit permettre de préserver l'environnement et le cadre de vie exceptionnels du Pays Comminges Pyrénées, moteur de son attractivité, en réduisant l'impact foncier de son développement sur les surfaces agricoles, naturelles et forestières.

Le scénario durable inscrit dans le SCoT est complémentaire de la trajectoire dessinée dans les plans climat adoptés par les trois Communautés de communes et le Pays fin 2018, et couvrant la période 2019-2024. Il impose l'objectif de réduction de moitié de la consommation foncière pour 2030 vis-à-vis des tendances observées au cours des dernières décennies. Ce scénario doit permettre de limiter le mitage et l'étalement urbain, limiter l'érosion de la biodiversité et de réduire notre empreinte climatique.

Ces trois scénarios sont interdépendants : l'armature territoriale (scénario 1) doit permettre l'accueil de 10 000 habitants supplémentaires (scénario 2) dans le respect de l'environnement et du cadre de vie commingeois (scénario 3).



Carte représentant l'armature territoriale du Pays Comminges Pyrénées

3. Axes stratégiques

Les élus font le choix, en cohérence avec le projet de territoire, de se baser sur les axes stratégiques définis dans le SCoT. Au nombre de six, et déclinés en orientations, ils doivent permettre au territoire d'atteindre ses objectifs de développement.

Ces axes stratégiques se traduisent en orientations opérationnelles qui seront déclinées en fiches projets et en fiches actions suivant la maturation du CRTE.

En effet, le CRTE évoluera au fur et à mesure de l'actualisation et de l'approfondissement du projet de territoire du PETR Comminges Pyrénées. Aussi, les axes stratégiques et les orientations opérationnelles pourront-ils être amendés et/ou complétés par le comité de pilotage au cours du contrat, sans nécessité d'avenant.

Axe stratégique n°1 : un territoire naturel remarquable à protéger pour faire valoir son potentiel

● Orientation 1 : préserver et valoriser la richesse environnementale du territoire

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Préserver et valoriser la qualité exceptionnelle des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques
- Préserver la biodiversité et la qualité paysagère du territoire (sites Natura 2000, trame verte et bleue du SCoT...)
- Gérer de manière durable les ressources naturelles du territoire (filière bois, carrière, gravière, etc.)
- Préserver la ressource en eau, améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource
- Prévenir la population des risques et des nuisances et adapter le territoire au changement climatique (ex STEPRIM)
- Définir la gestion des déchets comme un axe de développement économique durable du territoire (soutien à l'économie circulaire, sensibilisation des usagers, appui aux ressourceries...)

● Orientation 2 : développer le potentiel énergétique renouvelable du territoire et maîtriser la consommation d'énergie

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Sensibiliser la population, les entreprises et les collectivités à la transition énergétique
- Développer les énergies renouvelables thermiques
- Maîtriser la consommation foncière
- Diminuer la consommation d'énergie par des travaux d'isolation et de rénovation des bâtiments publics
- Mettre en œuvre les Plans climat territoriaux
- Renforcer l'ingénierie d'accompagnement sur le développement du potentiel ENR et de maîtrise de l'énergie
- Créer des coopératives citoyennes de développement des énergies renouvelables

Axe stratégique n°2 : un territoire portant l'ambition d'une offre touristique et de loisirs durable et diversifiée

● Orientation 1 : soutenir la mise en place d'un tourisme 4 saisons

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Favoriser un tourisme durable et respectueux de la qualité environnementale, des paysages et de la biodiversité
- Protéger les sites, les paysages et les patrimoines bâtis les plus remarquables
- Préserver le patrimoine commingeois
- Conforter le tourisme lié aux activités sportives, ludiques et de bien-être
- Organiser l'accessibilité aux sites touristiques et de loisirs
- Développer les itinérances douces
- Conforter l'activité thermale
- Développer les équipements permettant un tourisme 4 saisons (hébergements, sports et nature, loisirs détente culture, artisanat et gastronomie)
- Adapter les stations de ski aux conséquences du réchauffement climatique
- Anticiper les grandes mutations en cours pour l'activité touristique (vieillesse de la population, développement numérique, diversification, etc.)
- Créer une offre touristique variée et complémentaire entre les différents publics et pratiques
- Assurer un service de secours d'urgence pour la population et les touristes (SMUR)

● **Orientation 2 : développer une offre d'hébergements touristiques qualitative pour tous les publics**

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Moderniser et développer l'offre en matière d'hébergements touristiques
- Développer la labellisation de l'offre touristique
- Renforcer l'ingénierie pour accompagner les porteurs de projet
- Développer l'offre collective de logements touristiques
- Adapter l'offre d'hébergements touristiques aux mutations en cours (vieillessement de la population, développement numérique, diversification, etc.).

Orientation 3 : favoriser la mise en réseau des acteurs du tourisme

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Créer des synergies entre les filières touristiques et les acteurs du territoire
- Promouvoir la commercialisation des produits touristiques (sites, circuits, produits, offres, etc.)
- Renforcer la coordination de l'action des Offices de Tourisme Intercommunaux
- Développer la mise en réseau des structures d'hébergement, de restauration et de services dans l'objectif de proposer une offre complémentaire et diversifiée
- Conforter la destination touristique Comminges par la mise en réseau des acteurs du tourisme

Axe stratégique n°3 : un territoire promouvant une agriculture durable et une alimentation de qualité

● **Orientation 1 : encourager la production locale et une consommation durable**

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Protéger et préserver les espaces agricoles
- Développer les circuits courts et encourager les habitants du territoire à consommer local
- Développer l'offre maraîchère
- Améliorer l'offre de restauration collective en incluant des produits locaux
- Accroître la formation des cuisiniers à la valorisation des produits
- Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs
- Favoriser le maintien d'une agriculture de montagne grâce au maintien du pastoralisme
- Faciliter la transmission entre agriculteurs
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Soutenir le développement de l'offre de magasins de producteurs locaux et soutenir les structures existantes

Orientation 2 : développer les outils de valorisation et de transformation

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Conforter et développer les outils de transformation pour producteurs locaux
- Développer les outils de valorisation de la filière et des produits locaux
- Accompagner les groupements de producteurs dans la réalisation de leurs dossiers d'appels d'offres
- Accompagner la filière agricole vers plus de diversification et d'innovations
- Valoriser la filière et la structurer jusqu'au produit fini
- Accompagner la mise en réseau des filières et réseaux déjà existants

Orientation 3 : mieux communiquer pour valoriser la production locale

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Favoriser les actions de communication et promotion des savoir-faire du territoire
- Promouvoir et renforcer le travail initié sur l'identité visuelle du territoire
- Développer les circuits courts : marché, vente directe, Amap, magasins de producteurs, etc.

Axe stratégique n°4 : un territoire d'accueil pour l'activité économique

Orientation 1 : développer l'offre de formation pour conforter l'emploi local

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Engager une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (secteur d'aide à la personne, BTP, filières innovantes etc.)
- Mettre en œuvre, aux côtés de l'Etat, le plan de relance sur l'emploi, notamment à l'égard des publics jeunes et/ou éloignés de l'emploi

Orientation 2 : développer les filières d'avenir et innovantes

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Développer l'économie circulaire et les ressourceries
- Développer la filière hydrogène
- Développer l'innovation dans les filières "classiques" : service, tourisme, agriculture, exploitation des ressources naturelles
- Renforcer le tissu industriel du territoire
- Augmenter la capacité en ingénierie du territoire

Orientation 3 : optimiser les zones d'activités ou leur reconversion

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Structurer le développement des zones d'activités économiques (sites d'accueil principaux et secondaires)
- Préserver et mieux organiser le foncier économique disponible
- Réduire la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers lors de la création ou l'extension de zones d'activités
- Développer les équipements et services nécessaires aux zones d'activités (numérique, voirie, etc.)
- Orienter les porteurs de projet en fonction de leur activité vers des zones d'activités stratégiques (accessibilité, réseaux, numérique, etc.)
- Accompagner leur mutation quand elles sont vieillissantes
- Résorber les friches commerciales ou industrielles

Orientation 4 : revitaliser et dynamiser les cœurs de ville et de village

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Intégrer les activités économiques dans le tissu urbain, les activités commerciales et artisanales ; lorsqu'elles sont compatibles avec la fonctionnalité et la qualité urbaine du bourg
- Renforcer le réseau des bourgs-centres du territoire et le pôle urbain de Saint-Gaudens
- Soutenir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale
- Développer l'accès au numérique et son utilisation pour les professionnels (ex : petits commerçants, artisans etc.)
- Engager des démarches de requalification urbaine

Axe stratégique n°5 : un territoire de vie solidaire, innovant et accessible

Orientation 1 : adapter les offres des équipements et services de proximité aux besoins de la population

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Rapprocher l'offre de service et d'équipement de la population en se basant sur l'armature territoriale existante
- Assurer une médiation au numérique et un accès au numérique pour tous (inclusion numérique), via notamment le développement de l'offre France services
- Renforcer les services aux familles, notamment à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- Développer les services aux personnes âgées (ex : portage de repas à domicile)
- Appuyer la riche dynamique culturelle observée sur le territoire, et agir en faveur de l'accessibilité culturelle et de l'effectivité des droits culturels (ex : mise en place d'une charte de projet culturel de territoire sur le Pays Comminges Pyrénées)
- Diversifier les équipements sportifs et les actions en faveur du sport
- Veiller à l'équilibre de l'offre de services sur le territoire et notamment à l'offre de services en montagne
- Développer l'offre de service itinérante et faciliter le télétravail
- Permettre le développement de tiers-lieux et leur mise en réseau
- Agir en faveur du bien-être animal (besoin en équipements etc.)
- Développer les initiatives de participation citoyenne

Orientation 2 : réhabiliter et développer l'habitat en assurant une gestion économe de l'espace

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Renforcer l'attractivité résidentielle par une répartition équilibrée des constructions, économe en espace
- Remobiliser et rénover l'habitat ancien et vacant
- Adapter l'habitat à la mixité des besoins du territoire (vieillesse, desserrement des ménages, mobilité professionnelle, etc.)
- Développer l'isolation thermique des logements
- Promouvoir l'utilisation des matériaux bio-sourcés
- Soutenir l'éco-construction

Orientation 3 : développer les mobilités multimodales, durables et économes en énergie

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Réduire les fractures sociales et territoriales en faisant de la mobilité une ressource pour le territoire
- Structurer l'offre de mobilité en cohérence avec l'armature territoriale : création d'un plan de mobilité rurale
- Améliorer l'accessibilité sur l'ensemble du territoire par le développement d'infrastructures de transports structurantes
- Développer les modes alternatifs aux déplacements en voiture individuelle, en les articulant avec les pôles économiques et les zones urbaines
- Encourager les initiatives innovantes visant à faciliter des conditions de circulation durables des biens et des personnes (ex : application de co-voiturage)
- Développer les mobilités douces et durables
- Développer la non-mobilité, notamment par le développement des espaces de travail partagés
- Renforcer l'offre de transport à la demande
- Renforcer l'offre de transport collectif (train, bus)
- Développer l'inter-modalité et le multi-modalité

Orientation 4 : répondre aux besoins des habitants en matière de santé

Les caractéristiques sociodémographiques, le vieillissement et la précarité de la population font apparaître qu'il faut adapter l'offre de services au plus près des besoins de la population sans oublier des populations plus vulnérables : personnes âgées, enfants et adolescents, personnes en situations de handicaps.

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Assurer une offre et un maillage territorial des services de santé et des équipements de santé pour une bonne qualité de vie des habitants et des nouveaux arrivants (services de proximité et équipements structurants afin de réduire la dépendance aux équipements de l'agglomération toulousaine) : maisons de santé pluridisciplinaires, centres de santé, télémédecine
- Favoriser l'accueil de médecins et de professionnels de santé
- Favoriser la prévention, la communication et la promotion de la santé
- Contribuer à développer des formations pour faciliter le recrutement de personnel en accroissant l'attractivité des métiers : aides à domicile, aides-soignants, infirmières
- Accompagner et soutenir les "aidants"

Axe stratégique n°6 : un territoire qui coopère avec l'extérieur

Orientation 1 : développer des synergies économiques avec les territoires limitrophes du Pays Comminges Pyrénées

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Développer les complémentarités économiques avec les territoires limitrophes par le SCoT
- Valoriser la dynamique du dispositif Territoire d'Industrie
- Renforcer la coopération autour de la filière hydrogène

Orientation 2 : mutualiser les moyens et coopérer de façon solidaire avec les territoires voisins pour un aménagement durable

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront notamment à :

- Renforcer la coopération transfrontalière (POCTEFA / Sudo)
- Renforcer la coopération avec les PETR voisins (ex : COT avec le Pays Sud Toulousain)
- Capitaliser sur la création du PNR Comminges Barousse Pyrénées
- Renforcer la coopération avec la métropole toulousaine

4. Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Les opérations envisagées peuvent être l'objet de «fiches-projets» qui deviennent ensuite des «fiches-actions» lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires, comme prévu dans l'axe stratégique 6. Ainsi, des actions pourront être communes à deux CRTE.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions du CRTE feront l'objet d'un avenant financier qui viendra acter la programmation des actions. Cet avenant sera adopté en comité de pilotage du CRTE.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

5. Modalités d'accompagnement en ingénierie

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Etudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

6. Engagement des partenaires

a. Le territoire signataire

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, le PETR Pays Comminges Pyrénées assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le Pays Comminges Pyrénées s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE chargé d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation.

Le contrat concernant plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le Pays Comminges Pyrénées s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE sera organisé localement au moment jugé opportun par le Pays Comminges Pyrénées, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le Pays Comminges Pyrénées s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Il s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

b. L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

c. L'agence de l'eau Adour-Garonne

Établissement public de l'État, l'Agence de l'Eau porte des missions d'intérêt général visant à préserver les milieux aquatiques ainsi qu'à garantir une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau permettant d'en satisfaire les différents usages.

A l'échelle territoriale, l'Agence promeut la prise en compte des enjeux de l'eau de façon intégrée dans les politiques publiques d'aménagement et de développement. En ce sens, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les contrats de rivière constituent à cette échelle des documents de référence.

L'Agence, dans le cadre de son programme d'intervention, apporte son soutien financier à des opérations contribuant à atteindre ses objectifs. A titre d'exemple, la désimperméabilisation constitue actuellement un axe fort d'intervention permettant une meilleure gestion des eaux pluviales dans la ville, la reconstitution de nappes dans les sols, la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ou encore la prévention des inondations.

Le développement de l'agro écologie, que l'Agence peut accompagner, constitue par ailleurs un enjeu très important tant sur le plan de la gestion quantitative que pour la protection de la qualité de l'eau.

L'Agence s'engage par ailleurs à examiner toute demande d'aide qui pourra être établie par les différents porteurs de projet du territoire à l'aune des modalités d'éligibilité en vigueur dans le cadre du 11e programme d'intervention (2019-2024) et de ses disponibilités financières

d. Mobilisation des citoyens et acteurs socio-éco

La mobilisation des citoyens et acteurs socio-économique est importante dans la démarche de CRTE et dans la vie du contrat.

Aussi, deux ateliers participatifs d'échanges ont été organisés en amont de la signature du CRTE par le Pays Comminges Pyrénées appuyé du Cerema et de la DDT. Ces ateliers ont facilité le travail de rédaction du présent contrat. Les participants aux ateliers ont fait ressortir des besoins et des enjeux qui ont été repris dans les orientations du contrat.

Le Pays Comminges Pyrénées va également remettre en place son conseil de développement qui sera associé à la vie du contrat.

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7. Gouvernance du CRTE

Une gouvernance unifiée et un processus de programmation unique des projets seront définis ultérieurement dans le cadre d'un pacte territorial Etat-Région-Département-Territoire. Cet accord de gouvernance vaudra convention d'application de l'action 10.1 du CPER 2021-2027 (Volet territorial) et favorisera une mobilisation coordonnée des dispositifs et moyens des partenaires signataires. Le volet gouvernance sera complété par voie d'avenant suite à la signature de ce pacte territorial.

Dans l'attente de l'élaboration et de la signature du Pacte territorial, les dispositions suivantes seront mises en œuvre.

a. Comité de pilotage

Le comité de pilotage du CRTE, co-présidé par le préfet et le président du PETR Pays Comminges Pyrénées, est constitué et réunira les porteurs du contrat et associera les partenaires. Son secrétariat permanent est assuré par le PETR.

- Composition

Le comité de pilotage sera composé de :

- Monsieur le préfet du département de la Haute-Garonne ou son représentant ;
- Monsieur le président du PETR Pays Comminges Pyrénées ou son représentant ;
- Mesdames et Messieurs les présidents des Communautés de communes constitutives du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ou leurs représentants ;

Pourront également être associés, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées en fonction des thématiques et des projets couverts par le CRTE (représentant des chambres consulaires, experts, etc.)

Dans l'attente de la conclusion du pacte territorial, seront également invités aux réunions du comité de pilotage, Mme la présidente de la région Occitanie, ou son représentant, et M. le président du conseil départemental de la Haute-Garonne ou son représentant.

La présidente/le président du Conseil de développement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées sera également invité(e) aux réunions du comité de pilotage du CRTE.

- Rôle

Le comité de pilotage du CRTE a pour missions :

- Présenter et examiner le bilan annuel soumis par le comité technique et la programmation des actions ;
- D'étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;

- De décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité validera notamment le plan d'actions annuel déposé dans le cadre du CRTE, ce programme présentera une hiérarchisation des opérations déposées en fonction de leur cohérence avec les objectifs du CRTE.

- Rythme des réunions

Le comité de pilotage se réunira a minima une fois par an et autant de fois que nécessaire, sur convocation des membres par Monsieur le préfet de la Haute-Garonne et Monsieur le président du PETR Pays Comminges Pyrénées.

b. Comité technique

Le comité technique est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il sera composé :

- de membres de l'équipe technique du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;
- du réseau des techniciens des trois Communautés de communes membres ;
- des services de l'Etat ;
- des services de la Région Occitanie ;
- des services du Département de Haute-Garonne.

Seront également invités aux réunions du comité technique, les services de la région Occitanie, et les services du conseil départemental de la Haute-Garonne.

Le comité technique sera chargé de présenter au comité de pilotage une analyse technique des projets à inscrire au CRTE du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées.

Il sera également chargé de suivre l'état d'avancement des projets et d'accompagner les porteurs de projets dans le suivi administratif et financier de leur projet.

Pour la mise en œuvre et la coordination du CRTE, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées mobilisera son équipe technique.

8. Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Un bilan à mi-parcours sera réalisé.

9. Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective au 1er janvier 2021.

La durée de ce contrat est de six ans, il couvre la période 2021-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

10. Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.




En cas de modification des périmètres de l'EPCI, le contrat sera modifié en conséquence.

11. Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Fait en 1 exemplaire original ,

A ...*Saint Gaudens*..., le ...*22 décembre*... 2021.

<p>Etienne GUYOT</p>  <p>Préfet de la région Occitanie Préfet de la Haute-Garonne</p>	<p>François ARCANGELI</p>  <p>Président du Pays Comminges Pyrénées</p>
<p>Magali GASTO-OUSTRIC</p> <p>Présidente de la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges</p>	<p>François ARCANGELI</p>  <p>Président de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat</p>
<p>Alain PUENTE</p> <p>Président de la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises</p>	

❖ DÉMOGRAPHIE, LOGEMENT ET SERVICES : LES ENJEUX.

DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

- Maîtrise de l'évolution démographique pour maintenir la qualité de vie
- Favorisation de l'accueil de population
- Préservation et renforcement de l'impact positif des nouveaux arrivants sur le territoire
- Lutte contre la précarité et la paupérisation de certaines populations
- Réduction des disparités au sein du territoire communal
- Mise en cohérence des logements, services et équipements vis-à-vis de l'évolution des caractéristiques de la population
- Confrontation des projections de population aux facteurs d'évolution exogènes au territoire

FORMES URBAINES ET OCCUPATION DE L'ESPACE

- Préservation des vastes espaces agricoles et naturels
- Optimisation des bourgs ayant une faible densité de logements
- Urbanisation marquée par les nombreux hameaux
- Développement d'un potentiel de densification/intensification du bâti
- Limitation de l'étalement urbain et du mitage
- Maintien et développement des projets de mise en valeur des centres-bourgs
- Anticipation d'un nécessaire renouvellement urbain
- Développement d'un potentiel foncier disponible aujourd'hui restreint
- Création de nouvelles formes urbaines face aux structures historiques villageoises

HABITAT ET LOGEMENT

- Réduction du parc de logements relativement ancien et énergivore
- Mise en cohérence de la typologie de l'offre de logements afin de l'adapter à la demande
- Lutte contre un nombre toujours plus important de logements vacants, notamment dans les bourgs centres
- Pérennisation de la part très conséquente de logements secondaires
- Développement de nouvelles constructions pour l'accueil de nouveaux habitants

EQUIPEMENTS ET SERVICES

- Mise en œuvre d'un développement équilibré du territoire par la lutte contre l'enclavement de certains secteurs du territoire éloignés des équipements et des services, notamment avec le renforcement des bourgs centres
- Développement de nouveaux équipements afin de répondre aux besoins des nouveaux arrivants
- Anticipation de l'évolution de l'accessibilité des services aux publics
- Mutualisation des projets d'équipements et services pour améliorer le niveau de services aux habitants

❖ PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT : ENJEUX.

PAYSAGES ET PATRIMOINE

- La préservation de la diversité des entités paysagères
- La continuité des formes urbaines avec les typologies présentes sur le territoire
- Des paysages industriels anciens et actuels assumés, qui font partie intégrante de l'identité du Comminges
- La valorisation de la qualité des paysages et du patrimoine renforçant l'attractivité du territoire
- Le soutien de l'activité agro-pastorale, nécessaire au maintien des paysages de montagne et de piémont

BIODIVERSITÉ, MILIEUX NATURELS ET TRAMES VERTES ET BLEUES

- Le maintien d'une agriculture durable et indispensable à la richesse des patrimoines naturels
- Le maintien de la sylviculture en l'adaptant aux spécificités des milieux naturels, y compris de montagne
- La reconnaissance et la préservation de la biodiversité comme une richesse
- La préservation de la continuité des milieux naturels pyrénéens
- La préservation et la mise en valeur des zones humides
- La conciliation sur la plaine alluviale de la Garonne des enjeux écologiques et de développement (nombreux éléments de fragmentation des milieux naturels)
- Les coteaux du Bas Comminges présentent un appauvrissement écologique conséquent au regard du modèle agricole existant : le maintien et/ou la restauration des haies, des ripisylves et des bandes enherbées de part et d'autre des cours d'eau est donc un enjeu fort
- Piémont et montagne pyrénéenne : le maintien du pastoralisme et des montagnes habitées pour éviter la fermeture des milieux ; la réduction de l'incidence des infrastructures de loisirs sur les milieux naturels

RESSOURCES NATURELLES

- Au nord : la gestion de la zone de répartition des eaux : maintien de l'équilibre quantitatif entre les usages et la ressource. La réduction des pressions qualitatives liées aux pratiques agricoles (problématique nitrates)
- Au sud : le maintien de la bonne qualité des eaux (alimentation en eau potable, thermalisme). Le maintien de l'équilibre quantitatif entre les besoins (alimentation en eau potable, hydroélectricité, neige de culture) et la ressource
- Au nord et au sud : la protection voire la restauration de la ressource en eau à relier aux enjeux de biodiversité et TVB
- Assainissement : la réduction des pressions d'origine domestique liées aux dispositifs d'assainissement
- Pluvial : la lutte contre l'imperméabilisation des sols et le renforcement des dispositifs de traitement des eaux pluviales
- La relation transfrontalière sur les problématiques liées à la Garonne
- La mise en valeur touristique et paysagère de la Garonne et des cours d'eau : aménagements de promenade, de baignades, sports d'eaux vives, loisirs, etc.
- Ressources minérales : la gestion économe des ressources minérales (concassage et réutilisation) et la remise en bon état naturel des sites exploités

POLLUTIONS ET NUISANCES

- Le maintien d'une bonne qualité existante de l'eau (eau potable, thermalisme, production d'eaux minérales)
- La réduction des pressions qualitatives liées aux pratiques agricoles (nitrates)
- Le maintien ou la restauration des ripisylves et zones humides pour bénéficier de leurs fonctions de filtration des pollutions, en lien avec les enjeux de protection des milieux naturels
- L'amélioration de la connaissance de la pollution atmosphérique : notamment pour suivre la pollution par l'ozone (effet cumulé des polluants liés aux transports et à l'ensoleillement) et pour connaître la pollution de fond sur les différents secteurs, en milieu urbain, en milieu agricole et dans les vallées habitées
- Pas d'enjeu fort sur le bruit ; les enjeux sont ponctuels : nuisance du bruit routier concentrée sur les traversées de villes
- La remise en état de sites potentiellement pollués d'anciennes activités comme foncier possible pour répondre aux besoins d'installation d'activités artisanales / industrielles

ENERGIE ET CLIMAT VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

- Forts enjeux liés aux inondations dans les vallées de la Pique et la Garonne, à intégrer dans les choix des principes d'urbanisation pour favoriser le ralentissement des crues (recul des constructions, parcelles filtrantes, boisements, bassins de rétention, etc.)
- Culture du risque / inondation et rupture de barrage à intégrer dans les projets d'aménagement
- L'amélioration de la gestion du risque en relation avec le versant espagnol

ENERGIE ET CLIMAT

- Le développement des énergies renouvelables, notamment des potentiels de bois-énergie, solaire et l'exploration des potentiels : géothermie, petite hydraulique, éolien, solaire
- Le développement d'un habitat plus économe en énergie pour le chauffage (nouvelles réglementations thermiques, bioclimatisme, formes urbaines plus compactes, etc.)
- Les alternatives aux déplacements en voitures individuelles notamment par les pratiques telles que le covoiturage, le partage de véhicules, etc.
- L'adaptation pour réduire les vulnérabilités du territoire au changement climatique (voir chapitre Trame Verte et Bleue) : adaptation des activités touristiques dépendant de l'enneigement / adaptation des pratiques culturelles sur les coteaux agricoles au nord / préservation de la diversité des milieux pour permettre aux espèces de s'adapter

CONSOMMATION D'ESPACE

- La limitation de la dispersion du bâti, notamment sur la partie nord du territoire
- La poursuite de la tendance à la diminution de la consommation d'espace
- Une diminution de la consommation d'espace par la mise en place de dispositifs d'assainissement adaptés

❖ MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES : ENJEUX.

LES USAGES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE : CONTEXTE DES DEPLACEMENTS

- Amélioration de l'accessibilité sur l'ensemble du territoire afin de réduire les temps de déplacement importants et de lutter contre les disparités territoriales
- Développement d'un maillage en transports en commun pour lutter contre l'usage majoritaire de la voiture individuelle

LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

- Pérennisation du vaste réseau routier et des axes structurants qui maillent le territoire et les pôles d'emplois et de services

UNE OFFRE DE TRANSPORTS LIMITEE

- Renforcement des axes ferroviaires transversaux et structurants pour le territoire
- Mise en œuvre d'une offre en transport en commun adaptée aux besoins des actifs
- Développement des modes alternatifs aux déplacements en voiture individuelle
- Développement des modes doux de déplacements pour les loisirs mais aussi pour les déplacements pendulaires

AMENAGEMENT NUMERIQUE

- Développement d'une couverture internet haut débit aujourd'hui peu satisfaisante dans les secteurs isolés
- Appui au développement économique avec la future offre très haut débit
- Développement d'une couverture en téléphonie/internet mobile aujourd'hui insatisfaisante sur l'ensemble du Pays

❖ ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET EMPLOIS : ENJEUX.

L'ÉVOLUTION DU TISSU ÉCONOMIQUE

- Protection et valorisation des secteurs d'activités fragilisés
- Mise en œuvre d'une complémentarité entre les différents secteurs d'activités selon leur localisation et leur importance au sein des différents territoires

L'EMPLOI

- Développement du territoire plus équilibré entre les différentes collectivités et les pôles en termes d'emplois

UNE ÉCONOMIE Tournée VERS LES SERVICES

- Soutien à l'économie tournée vers les services qui reste fragile malgré son importance sur le territoire
- Pérennisation et protection des emplois liés au sec-

L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

- Développement d'un tourisme quatre saisons
- Adaptation de l'offre touristique au changement climatique
- Renforcement qualitatif des structures d'hébergements touristiques
- Veille et adaptation aux évolutions des nouveaux modes de consommation et de la demande touristique

L'INDUSTRIE ET LA CONSTRUCTION

- Valorisation de l'industrie agroalimentaire (en lien avec la pérennisation de la filière agricole) et promotion de coopérations locales, nationales ou transfrontalières

LA PLACE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DANS LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

- Renforcement de l'offre commerciale et artisanale en accompagnement de la polarisation et de l'accroissement de la population
- Renforcement de l'offre commerciale en complément de l'offre existante, en termes de format et de niveau de gamme
- Réduction des disparités de l'offre commerciale entre les communautés de communes permettant un meilleur maillage commercial du territoire

- Valorisation des équipements structurants contribuant au développement du tissu économique
- Coordination et réflexion commune des actions des collectivités et des projets
- Adaptation à la métropolisation

- Coordination et réflexion commune des actions des collectivités et des projets
- Adaptation à la métropolisation

- Soutien à l'économie tournée vers les services, notamment les emplois précaires
- Développement de l'Économie Sociale et Solidaire
- Adaptation à la métropolisation

- Renforcement des complémentarités entre les différents sites touristiques et entre l'offre
- Adaptation à la métropolisation pour tirer parti du réservoir d'excursionnistes
- Coordination et réflexion commune sur les actions de promotion et de valorisation des collectivités et sur les projets

- Adaptation à la métropolisation afin d'attirer de nouvelles activités
- Coordination et réflexion commune des actions des collectivités et des projets

- Soutien de l'attractivité commerciale et artisanale des bourgs permettant leur revitalisation
- Maintien du développement de l'offre artisanale et de l'artisanat d'art
- Lutte contre l'évasion commerciale
- Veille sur les évolutions des comportements de consommation

LES ESPACES D'ACCUEIL DES ENTREPRISES (EAE)

- Amélioration de la visibilité et lisibilité du potentiel économique du territoire et de son attractivité
- Maîtrise de l'étalement des Eae
- Lutte contre la concurrence économique entre les Eae du Pays Comminges Pyrénées et des Eae limitrophes au territoire
- Réflexion collective de l'organisation économique du territoire

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

- Développement d'une filière forêt/bois durable et de proximité
- Préservation des ressources naturelles locales et développement de leur exploitation durable (bois, extraction de matériaux, etc.)
- Soutien au développement des EnR et à la maîtrise

L'EMPLOI AGRICOLE

- Développement des dynamiques locales en faveur du maintien des agriculteurs
- Facilitation des transmissions et créations d'entreprises agricoles

L'ECONOMIE AGRICOLE

- Adaptation à la métropolisation pour tirer parti du bassin de consommation
- Pérennisation des effectifs animaux pour les maintiens des outils collectifs
- Développement des dynamiques locales en faveur des circuits courts

AGRICULTURE ET TERRITOIRE

- Maintien des exploitations d'élevage ou en polyculture élevage valorisant les prairies favorables à l'environnement et au paysage
- Maintien du pastoralisme
- Maîtrise de la consommation d'espace (lutte contre l'érosion des surfaces agricoles)

- Optimisation de la qualité du potentiel d'accueil du territoire permettant la prise en compte des besoins des entreprises et des populations, en termes d'aménagement qualitatifs des Eae et en termes de cadre de vie
- Reconquête des espaces déjà disponibles et remobilisables (friche industrielle, locaux vacants, etc.)

de l'énergie

- Prise en compte des problématiques environnementales, sociales, urbaines, etc. liées à l'exploitation des ressources naturelles et inhérentes au territoire
- Coordination et réflexion commune des actions des collectivités et des projets

- Soutien à l'expérimentation, la diversification, l'innovation en agriculture
- Accompagnement de l'anticipation des évolutions de la PAC

- Développement des filières de qualité locomotives pour les filières de proximité
- Mise en œuvre d'une complémentarité tourisme-agriculture
- Maintien du potentiel d'irrigation face au changement climatique

- Cohabitation activité agricole-urbanisation
- Mise en œuvre d'une complémentarité montagne-coteaux et piémont
- Adaptation des exploitations agricoles au changement climatique

Annexe 2 : maquette financière du Contrat

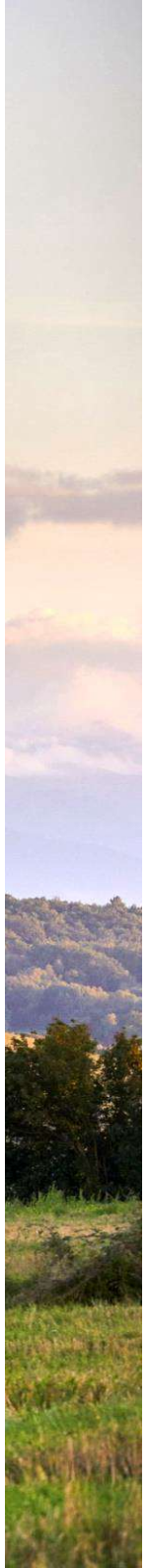
Annexe 3 : fiches actions (à établir après la signature du contrat)

Annexe 4 : bilan du contrat de ruralité

Annexe 5 : livrable des deux ateliers participatifs d'échanges autour du CRTE

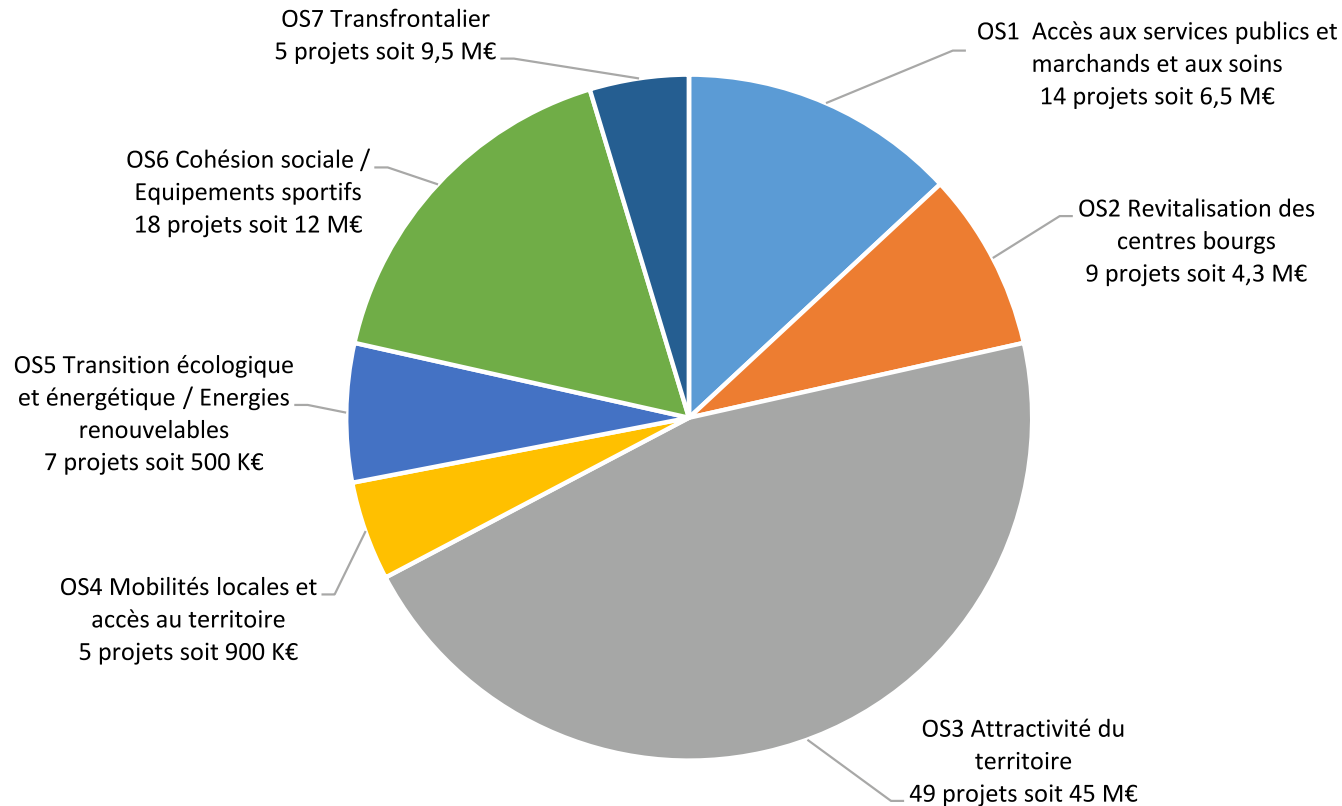
Bilan du Contrat de Ruralité

2017-2020

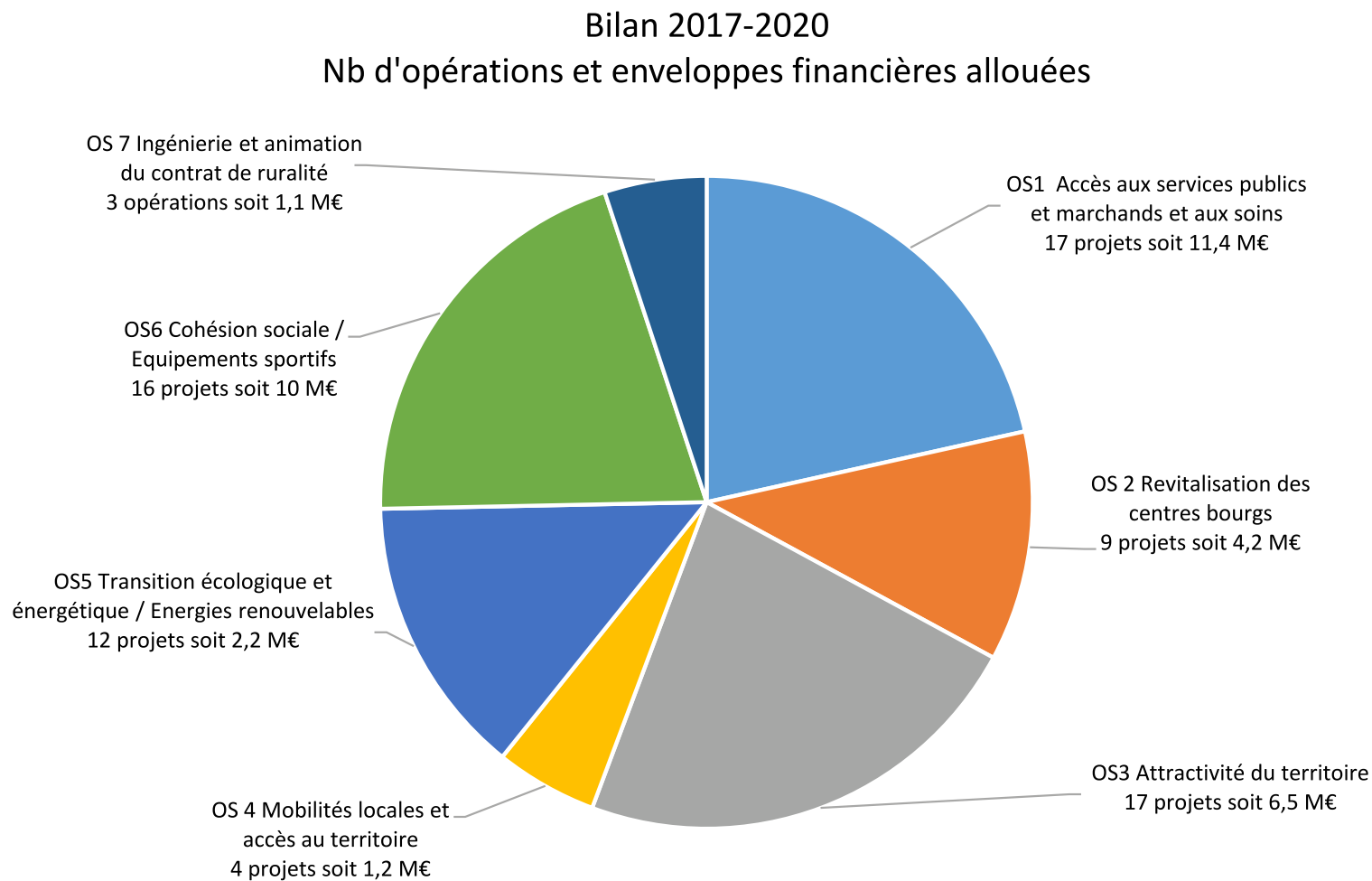


- 107 opérations prévues soit 79 M€ d'investissements
- Répartition par Orientations Stratégiques (OS) :

Données contractuelles (2017-2020) :
nb de projets prévus et enveloppe financière par OS

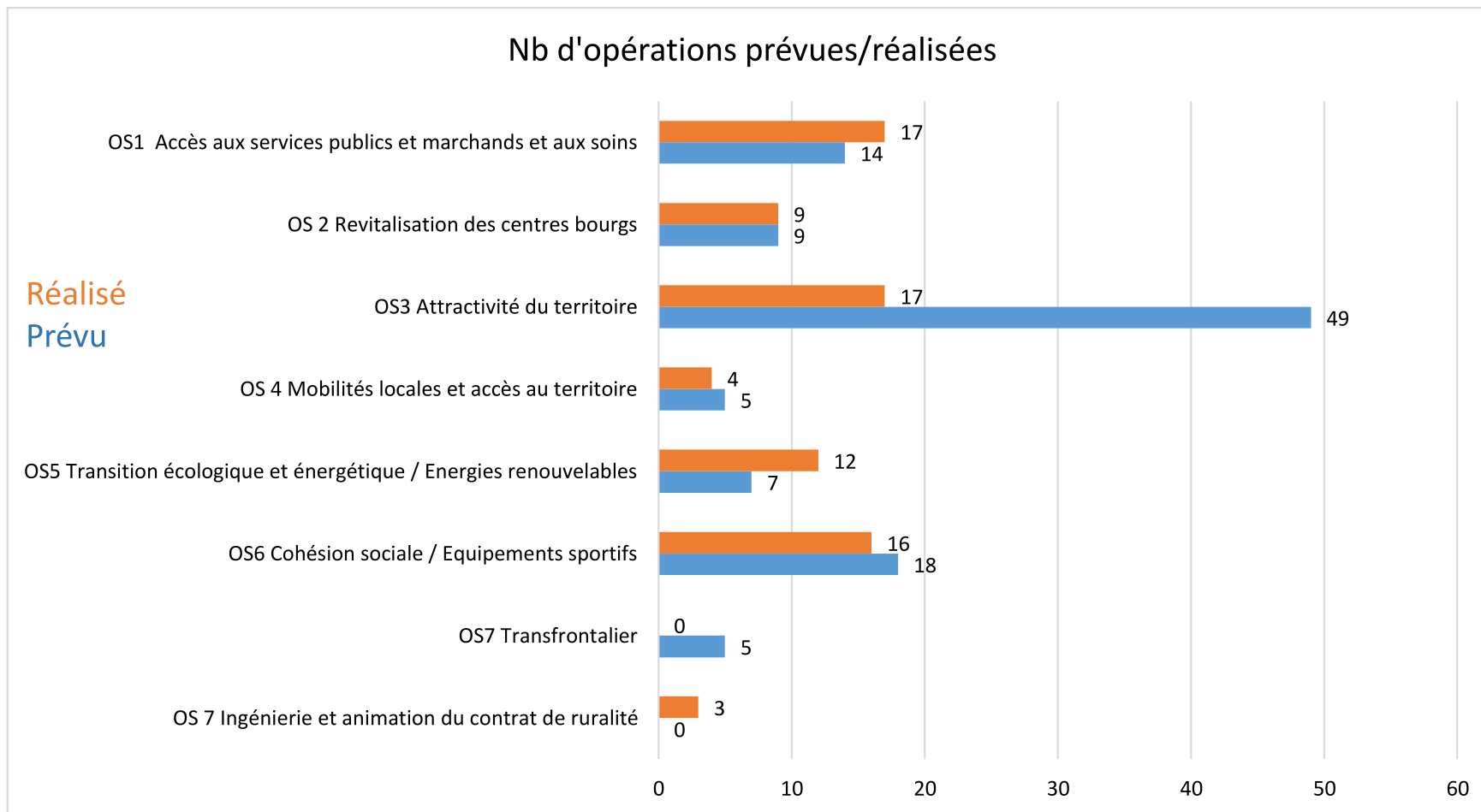


- 78 opérations réalisées
- 37 M€ d'investissements dont part de l'Etat 10,7 M€ (29%)



Comparaison prévu / réalisé et analyse

Nombre d'opérations : 107 vs 78



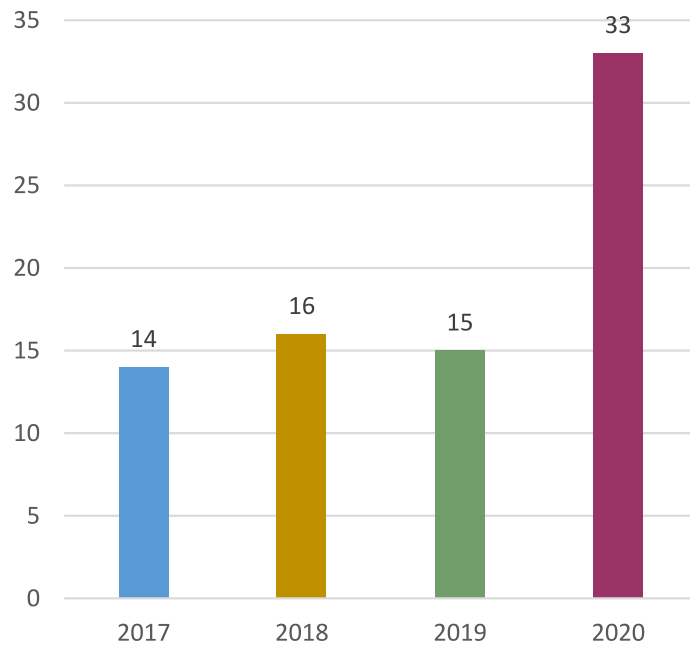
Comparaison prévu / réalisé et analyse

78,8 M€ vs 36,9 M€ - répartition par Orientation Stratégique

Enveloppe financière par OS	prévue	réalisée	taux de réalisation
OS1 Accès aux services publics et marchands et aux soins	6 566 414 €	11 403 632 €	174%
OS 2 Revitalisation des centres bourgs	4 306 720 €	4 264 050 €	99%
OS3 Attractivité du territoire	45 025 717 €	6 472 850 €	14%
OS 4 Mobilités locales et accès au territoire	916 500 €	1 217 300 €	133%
OS5 Transition écologique et énergétique / Energies renouv.	517 402 €	2 222 050 €	429%
OS6 Cohésion sociale / Equipements sportifs	11 968 054 €	10 141 500 €	85%
OS7 Transfrontalier	9 484 209 €	0 €	0%
OS 7 Ingénierie et animation du contrat de ruralité	0 €	1 158 450 €	
TOTAL	78 785 016 €	36 879 832 €	47%

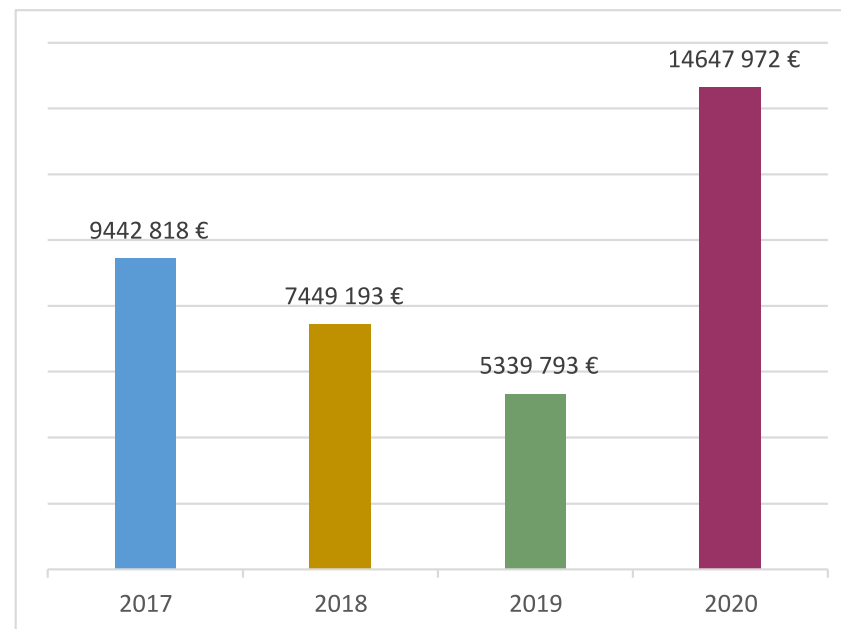
Répartition des opérations par année

Nb d'opérations / an



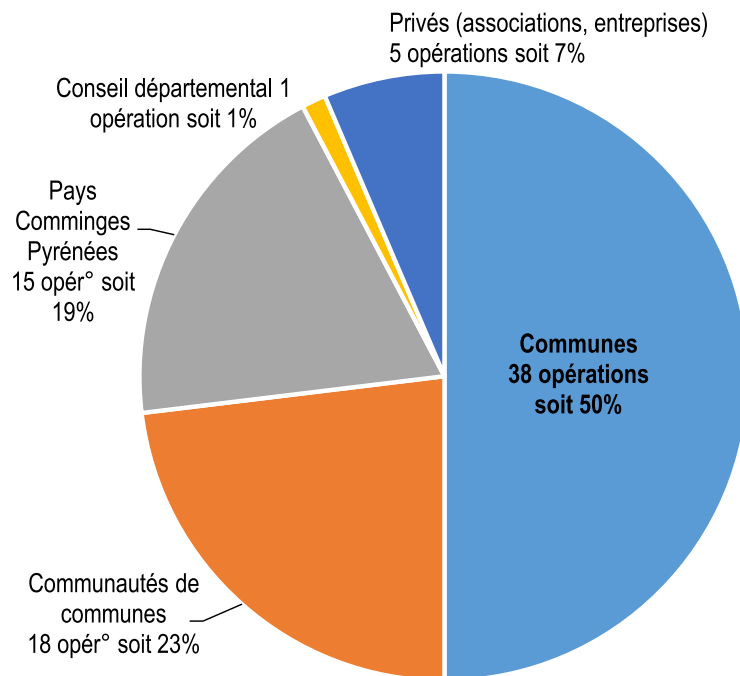
👉 38 des 78 opérations déjà identifiées à la signature en 2017

Volume financier / an



Analyse selon le profil des porteurs de projets

Nb d'opérations



Investissements réalisés

